le train de Paris. Mais à partir de ce moment, on n'a plus eu de ses nouvelles.

Qu'est-ce que cela veut dire?

Le voyage à Lyon

Le voyage de M. Doppfer à Lyon est chose décidée.

« Reste à savoir, dit le *Temps*, quel jour il aura lieu et si l'on emmènera Gabrielle Bompard. »

D'après d'autres journaux, au contraire, le voyage de celle-ci est absolument décidé.

Le juge d'instruction prendra le train pour Lyon à l'heure même où Eyraud et Gabrielle Bompard ont commencé leur voyage avec le colis funèbre.

Ils descendront à l'hôtel désigné par l'accusée.

Le *Temps* ajoute : Il est probable qu'Eyraud n'a pas demandé à un cocher de le conduire à l'endroit où il devait jeter le cadavre de Gouffé et briser ensuite la malle ; ce cocher eût été témoin.

» Eyraud, qui a passé sa jeunesse à Lyon allait souvent en promenade du côté de Saint-Genis-Laval.

» On pense qu'il a dû se servir d'une brouette ou d'une voiture à bras pour transporter la malle qui renfermait le cadavre de l'huissier.

» On croit que Gabrielle Bompard marchait derrière le véhicule.

Nouvelles constatations

M. Doppfer s'est rendu hier matin rue Tronson-Ducoudray, et il a procédé à de nouvelles constatations. Gabrielle Bompard n'a pas été extraite du Dépôt et sa présence n'était pas *nécessaire pour les constatations* qui ont eu lieu. Le magistrat a seulement interrogé la concierge de l'immeuble et lui a fait présenter la malle qui a renfermé le cadavre de l'huissier Gouffé. La concierge a parfaitement reconnu la malle, « mais, a-t-elle ajouté, lorsque les locataires l'ont emportée de l'appartement, elle était recouverte d'une enveloppe grise, comme font les gens chics ».

Arrestation probable d'Eyraud

A midi, le juge d'instruction a entendu M. Garanger. Le magistrat a demandé au témoin des renseignements sur le séjour d'Eyraud en Amérique. On pense que l'arrestation de *l'assassin* de Gouffé n'est plus qu'une question d'heures; sa retraite est connue.

***

Jaume et Soudais

Au moment où l'affaire Gouffé passionne de plus en plus nos lecteurs, nous avons pensé qu'une courte notice biographique sur les deux agents principaux mêlés à l'instruction de cette affaire trouverait heureusement sa place.

M. JAUME (Paul-Fortuné), né à Paris, le 21 mai 1846. — Inspecteur principal au service de la sûreté.

L'air d'un bon bourgeois satisfait d'être au monde, l'œil vif, la face ronde, n'ayant rien à se reprocher, de taille moyenne et d'une certaine corpulence, tel est au physique l'inspecteur principal Jaume que tout le monde connait aujourd'hui.

Dans l'affaire Gouffé l'inspecteur principal Jaume, étant donnée *la maladie de son chef*, M. Goron, centralise les informations et les progrès de l'enquête policière ; il n'a pas à vraiment parler de rôle absolument particulier; mais il est là avec sa finesse et sa sûreté *de jugement* incroyable.

Jaume est un ancien enfant de troupe du 46e régiment de ligne où il devint sergent-major. En juin 1873, Jaume entrait au service de la sûreté en qualité d'inspecteur de 4e classe aux appointements de douze cents francs.

Le 1er janvier 1876, il était nommé de 3e classe, puis trois ans plus tard, en 1879, de 2e classe.

Le 28 décembre 1881, à la suite d'une brillante affaire, Jaume était *promu inspecteur de 1re classe*.

Il passait sous-brigadier en 1883 brigadier en 1885 et enfin inspecteur principal en 1888, aux appointements énormes de 3,000 francs par an !

L'assassinat de Mme Stordeur, le crime de Chatou (Fenayrou, Aubert) le meurtre de la rue Madame, l'affaire Marchandon et tout dernièrement l'arrestation si mouvementée de Dauga à Pont-à-Mousson ont porté au comble la réputation du brigadier Jaume. De même que Gabrielle Bompard aime à faire ses confidences au brigadier Soudais, c'est avec Jaume que Mme Fenayrou se livrait le plus volontiers ; c'est à lui qu'elle dit un jour ces paroles caractéristiques: « Entre nous, vous savez, si cet animal d'Aubert avait été moins froid avec moi ; s'il m'avait seulement embrassée le jour où je l'attendais dans le passage du Havre, je ne l'aurais pas emmené à Chatou *au-devant de la mort*. »

Rappelons en terminant que M. Jaume a été honoré d'une médaille d'argent de première classe qui lui a été remise par son chef au nom du ministre de l'intérieur.

M. SOUDAIS (Edme-Léon), né à Arces (Yonne), le 22 avril 1841. — Brigadier au service de la sûreté.

Pendant la guerre de 1870, M. Soudais était *garde communal* dans son département, il rendit de grands services en s'interposant à chaque instant contre la rapacité de la commandature allemande au sujet de réquisitions exagérées.

Entré au service de la sûreté comme inspecteur le 16 mars 1872, inspecteur de 3e classe le 10 juillet 1875, le 1er janvier 1877, il obtient la 2e classe.

Le 1er juillet 1882, M. Soudais était nommé inspecteur, de 1re classe. Le 1er mai 1884, il passait sous-brigadier et enfin brigadier le 1er décembre 1885.

M. Soudais, au physique possède une bonne grosse figure très sympathique ; c'est précisément grâce à cette physionomie ouverte et *franche que M. Soudais est en train d'obtenir* dans l'affaire qui nous occupe des aveux précieux de la fille Bompard, aveux que celle-ci confirme dans l'instruction à son juge, M. Doppfer.

Nous n'avons pas à parler des services rendus à la police de sûreté par le brigadier Soudais depuis l'arrestation de Philippart jusqu'à celle d'Allmayer; mais dans l'affaire Gouffé c'est lui qui a été choisi pour s'en occuper plus spécialement.

Voyageant dans plusieurs départements à la recherche de cadavres inconnus et de gens suspects, pour retrouver soit Gouffé, soit l'assassin Eyraud, c'est M. Soudais qui est allé à Lyon les 21 et 22 août avec Landry, beau-frère de Gouffé pour *reconnaître une première fois* le cadavre de ce dernier; mais la scène, mal éclairée ne donna rien, et Landry, un peu surpris et fort émotionné, ne voulut pas reconnaître son beau-frère dans le cadavre qu'on lui présentait.

C'est M. Soudais qui partit pour Londres quelques jours avant M. Goron, afin de prendre tous les renseignements que réclamait cette affaire, c'est-à-dire afin d'interroger minutieusement le fabricant et le vendeur de la malle, les époux Chéron, etc. Car il fallait avant tout *préparer le terrain*; il s'agissait de savoir si l'on pouvait avoir confiance. La besogne était délicate; M. Goron attendait dans la coulisse.

Somme toute, c'est M. Soudais qui inspire confiance à la capricieuse Gabrielle Bompard qui s'épanche tout à coup avec lui, à moins qu'elle ne lui dise comme hier matin : « Ah ! pour le moment, vous m'embêtez ». Grâce à lui, l'instruction avance. Depuis le commencement de cette affaire, les recherches et investigations diverses auxquelles a dû procéder M. Soudais sont immenses. Jamais à la sûreté une affaire n'a nécessité la confection d'autant de dossiers ; c'est à ne pas y croire ! et ce n'est pas fini !

La mort de Mme Larousse

L'AUTOPSIE

C'est sur une lettre anonyme dénonçant un empoisonnement, que le Parquet de la Seine s'était basé pour suspendre l'inhumation de Mme Larousse, la veuve de l'auteur du grand Dictionnaire.

Notre correspondant parisien nous apprend que le docteur Vibert a procédé hier, à deux heures et demie, à l'autopsie du corps de Mme Larousse.

Le docteur, après un examen attentif, a conclu à une mort naturelle. Toutefois les viscères seront soumis à l'examen de chimistes-experts.

En conséquence, le parquet a délivré un permis d'inhumer; les obsèques de Mme Larousse auront lieu demain, l'heure n'est pas encore fixée.

DERNIÈRE HEURE

M. LAUR SOUFFLETÉ

Dans une réunion électorale tenue ce soir au Casino de Boulogne M. Lissagaray a *souffleté M. Laur et l'a jeté au bas de la* tribune.

Cet incident a mis fin à la réunion.

PETITES NOUVELLES

Les ours en France.

On rencontre encore en France quelques ours, les hautes cimes des Pyrénées sont quelquefois hantées par ces plantigrades et quelques départements sont aussi visités par ces redoutables animaux.

C'est pourquoi des battues, dans le but de les détruire, sont en ce moment organisées dans la Drôme; l'ours n'est pas tout à fait inconnu dans l'Isère où on en a tué un certain nombre, près de St-Laurent du-Pont.

On a fait dans la nuit à Toulon, des expériences de tir à la lumière électrique. A 4000 mètres, le tir s'est effectué avec autant de rapidité et de précision qu'en plein jour. Le but a été touché presque à chaque coup.

Le laboratoire de bactériologie va mettre à l'essai un objectif d'une puissance inconnue jusqu'ici.

Cet instrument produit un grossissement de 1,500 diamètres, c'est-à-dire à peu près double de celui qui peut être obtenu par des appareils actuels.

Si l'on veut vivre vieux, il faut aller habiter un jolie petit village du département de la Côte-d'Or, canton de Fontaine-Française.

Chaume, tel est le nom de cet endroit béni, compte cent trente-sept habitants, sur lesquels dix-huit personnes de soixante-dix à quatre-vingt-sept ans, ayant ensemble treize cent quatre-vingt-cinq ans.

Deux frères ont, à eux deux, cent soixante-dix ans ; deux sœurs et le frère comptent ensemble deux cent vingt-deux ans, et une femme compte à elle seule, le chiffre colossal de cent cinquante-cinq ans.

On a en Prusse l'habitude de publier une liste des contributions.

On y voit que la personne la plus riche du royaume est M. Krupp, à Essen, qui est taxé, en 1890, à 5,580,000 marks de revenu ; en 1889, ce revenu n'avait été évalué qu'à 4,380,000 marks, ce qui fait une augmentation de 1,600,000 francs. Il paraît que le métier est bon !

Hier matin, le conseil général des Facultés et Ecoles de pharmacie de Paris a tenu sa séance mensuelle sous la présidence de M. Gréard.

Nous relevons, dans le rapport d'ensemble lu par M. Darbaux, un chiffre intéressant : C'est celui des étudiants de Paris. Ce chiffre s'élève, cette année, à 10,375; l'an dernier, il était de 10,320.

Il n'y a pas, au monde, d'Université plus peuplée.

Le gouvernement brésilien vient, par un décret, d'établir dans la nouvelle République le mariage civil.

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

Grève de Lens

LA SITUATION

Lens, 29 janvier. — La nuit dernière, la pluie qui n'a cessé de tomber a empêché les grévistes de se rendre à la fosse n° 6 sur Douvrin, et à celle n° 7 sur Wingles.

Il est à remarquer que cette circonstance a seule rendu complète la descente de ce matin *dans ces deux puits*.

La fosse n° 3 sur Liévin, qui travaillait en grande partie hier, chôme totalement aujourd'hui, ce qui porte à 3569 le nombre des absences constatées par la Compagnie.

Aucun incident fâcheux ni arrestation ne sont à constater.

Le service d'ordre est admirablement organisé et conduit par le lieutenant de gendarmerie Gest, de Béthune, lequel apporte beaucoup de tact dans la distribution de ses postes.

En attendant l'arrivée de la troupe cinq gendarmes sont placés dans chacune des fosses, l'on annonce que cet après-midi arriveront deux compagnies du 3e du génie d'Arras et deux autres *compagnies du 33e d'infanterie*. Les mineurs se préoccupent peu de ce déploiement de force car ils sont décidés à conserver le même calme que durant la dernière grève. Lamendin est toujours très écouté des mineurs et ses sages conseils prévalent toujours.

Un certain nombre de grévistes ont l'intention de formuler à la réunion de ce soir quelques nouvelles revendications et notamment celle réclamant une nouvelle organisation de l'Administration de la caisse de secours ; Cette question qui est très délicate pourrait bien comme à Nœux, aggraver la situation.

Onze heures. - A onze heures les délégués choisis la veille se sont réunis chez Gossart.

Les délégués chez l'agent général

A onze heures et demie, ils se rendirent aux bureaux de l'administration des mines où ils furent reçus par MM. Bollaërt, agent général, Remaux, ingénier en chef, et Barrois, administrateur.

Les pourparlers durèrent près d'une heure ; les délégués usèrent de tous les moyens de conciliation.

Leurs propositions furent rejetées, la Compagnie n'entendant plus, cette fois, subir les injonctions de ses ouvriers. N'obtenant aucune réponse favorable, les ouvriers prirent congé du personnel des mines en emportant une note ainsi conçue :

La réponse de la Compagnie

Les ouvriers B... et P... sont congédiés pour avoir gravement insulté leur porion. Le jeune Forrier est congédié pour insultes adressées à des ouvriers qui revenaient de leur travail. Ces mesures d'ordre intérieur sont maintenues. Le réglement est fait pour tous, il doit être appliqué à tous. Les ouvriers sont autant que la Société intéressés au maintien de la discipline sans laquelle il n'y a ni régularité dans le travail ni sécurité pour le personnel. Tout ouvrier qui n'aura pas repris son travail demain jeudi, sera considéré comme s'il avait prévenu ses huit jours.

Lens, le 29 Janvier 1890.

Signé : Ch. BARROIS.

Réunion salle Gauthier

6 heures. — Huit cents grévistes environ assistent à cette réunion.

Un mineur nommé Gernet, membre du comité du syndicat explique clairement à ses *camarades que l'absence de bon nombre de grévistes* est due à la manœuvre jouée par un sieur Daubresse, cabaretier, qui a annoncé une réunion chez lui pour 9 heures du soir. Cette façon d'agir, dit Gernet, ne peut que nuire aux intérêts des grévistes qui ne doivent point suivre Daubresse sur le mauvais terrain où il veut les conduire.

Gernet explique ensuite que Daubresse qui blâme aujourd'hui le syndicat, aurait bien voulu, il y a quelque temps, y entrer comme secrétaire et toucher un joli traitement. Lamendin, lui-même, prend la parole et flétrit sévèrement la conduite de Daubresse.

Il invite les ouvriers à le mettre à l'index, parce qu'il ne cherche en toutes circonstances *qu'à nuire aux mines de Lens dans l'unique* but de se consoler d'avoir perdu ses galons de porion. Lamendin reproche ensuite à l'administration des mines de forcer ses employés à soulever des conflits entre les ouvriers et eux.

Les mines, s'écrie-t-il, ne visent qu'à une chose : à la mort du syndicat et à la résurrection du despotisme.

La réponse qu'elles vous ont faite le prouve suffisamment, car les délégués ont tenté toutes espèces de conciliations; ils ont proposé qu'une amende soit infligée aux ouvriers s'il il est reconnu qu'ils ont gravement manqué à la discipline ou qu'on les change de fosse.

La Compagnie répond à tout par des provocations. Lamendin donne lecture de la *réponse que nous donnons plus haut*.

Après la lecture de la dernière phrase, un cri formidable de Vive la grève ! sort de toutes les poitrines. Lamendin recommande la réflexion puis il met la reprise du travail aux voix.

Continuation de la grève

Elle est repoussée à l'unanimité.

Le dernier paragraphe de la réponse disant que la reprise du travail devra avoir lieu demain, sous peine de se voir congédiés sous huit jours, a produit un déplorable effet. Les grévistes se montrent très contrariés et prêts à la résistance. La compagnie aurait bien pu se dispenser de faire pareille réponse au deuxième jour du chômage.

C'est une sorte de provocation qui ne peut avoir pour effet que de retarder toute conciliation. L'administration des mines aurait dû être plus prudente et réserver ses foudres pour plus tard. Assurément l'opinion publique la *rendra responsable des incidents qui pourront* surgir et dont seront victimes de malheureux pères de famille.

Tout le monde s'accorde à dire que la compagnie ne cherche en cette circonstance qu'à nuire au syndicat qui prend un développement considérable.

Arrivée des autorités à Lens

Cet après-midi, MM. Maulion, procureur-général; Mercier, sous-préfet de Béthune, et Dutau, procureur de la République à Béthune, sont arrivés à Lens, pour se rendre compte de la situation.

La réuion de jeudi « salle Gossart »

Aujourd'hui jeudi, un réunion importante à laquelle tous les grévistes assisteront, se tiendra salle Gossart et aura lieu à six heures du soir.

R.

N. B. — M. Duporcq, ingénieur en chef des mines, à Arras, est arrivé à Lens.

CHRONIQUE REGIONALE

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

FACULTÉ DE MÉDECINE. — *Mission scientifique.*— Le ministre de l'instruction publique vient de confier à M. Barrois, agrégé à la Faculté de médecine de Lille, une mission d'histoire naturelle en Syrie. L'intention du savant professeur est notamment de trancher la question controversée de l'absence de tout être organisé, dans les eaux de la mer Morte.

— Nous apprenons qu'un de nos concitoyens, le docteur Carlier, vient d'être nommé lauréat de la Société de chirurgie de Paris après la publication d'un remarquable travail d'observations qu'il a recueillies pendant qu'il était interne des hôpitaux.

Faculté des Sciences. — Le cours de Géologie générale et de Géographie physique, n'aura pas lieu le jeudi 30.

BULLETIN MILITAIRE

Les services militaires auxiliaires. —Les hommes des classes de 1877, 81, 83, 85 et 87 qui ont été affectés aux services militaires auxiliaires vont être convoqués à une revue d'appel, qui aura lieu au chef-lieu du canton de leur résidence régulière, le jour même où le conseil de révision s'y réunira pour procéder à la formation du contingent de la classe de 1889.

Nominations. — M. Adam, adjudant surveillant général à l'école militaire préparatoire d'infanterie de Montreuil-sur-Mer, est proposé à l'emploi d'expéditionnaire à l'administration centrale du ministère de la justice et des cultes et à l'emploi de commis à la grande-chancellerie de la Légion d'honneur.

M. Royer, adjudant au 73e régiment d'infanterie, est proposé à l'emploi de percepteur des contributions directes.

MM. Maigre, adjudant au 110e régiment d'infanterie; Lucas, ex-sergent-major au 16e bataillon de chasseurs, à Cambrai, et Raison, ex-adjudant au 145e régiment d'infanterie, à Maubeuge, sont proposés à l'emploi de préposé aux sucres dans l'administration des contributions indirectes.

M. Cabadet, adjudant au 43e régiment d'infanterie, est proposé pour l'emploi de receveur de bureau à l'administration centrale des postes et télégraphes.

Les sociétés de chasse. — La 7e chambre du tribunal civil de la Seine vient de rendre un *jugement de principe qu'il n'est peut-être pas inutile de* mentionner, car il intéresse le monde, si nombreux aujourd'hui, des chasseurs.

Le tribunal a décidé que, s'il est difficile de classer une Société civile dans une simple association de chasse, aucune disposition de la loi *n'interdit aux membres d'une pareille association de charger* dans leurs statuts l'un d'eux ou les membres du bureau de les représenter même en justice.

Chronique locale

ROUBAIX

Le droit sur les Laines

Le *Journal de Roubaix* de ce jour (grande édition) en parlant de la nomination de la commission des douanes exprime le regret que M. Moreau n'ait point posé sa candidature dans son bureau.

Il aurait été, dit-il, certainement élu...

Nous sommes de son avis, mais à qui la *faute si M. Moreau n'a pas posé cette candidature* ?

Nous n'avons pas consulté M. Moreau, mais nous croyons pouvoir répondre que la faute en est... aux intéressés.

Dernièrement M. Méline est venu à Roubaix, il est descendu chez M. Auguste Lepoutre, réactionnaire avéré, quoiqu'en dise le *Journal de Roubaix*. Ce dernier a convoqué chez lui des industriels et négociants, il aurait dû y convoquer également M. Moreau, il ne l'a point fait...

Tant pis pour les négociants et industriels.

La chambre de commerce s'est réunie à plusieurs reprises à propos de cette question des droits sur la laine.

A-t-elle fait la moindre communication à M. Moreau?

L'a-t-elle tenu au courant de la situation ?

Nous l'ignorons, mais nous pensons fort que non.

Les industriels, négociants, fabricants ont-ils fait la moindre communication à la presse républicaine?

Ont-ils sollicité son concours ?

Non, toujours non.

Et l'on s'étonnerait que le député républicain les abandonnent à leur triste sort.

S'ils ne sont pas défendus c'est qu'ils ne l'ont pas demandé.

Tant pis pour eux.

C. D.

Une importante adjudication. — Une adjudication pour *l'entretien des propriétés communales* pendant les années 1890-91 et 92, a eu lieu avant-hier matin dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

L'adjudication se composait de huit lots dont voici les résultats :

1er lot. — Terrassement, maçonnerie, pavage et marbrerie : 14.000 francs par an ; cautionnement 1400 fr.

M. Théodore Debaisieux, de Roubaix, a offert un rabais de 9 0/0 ; M. Edouard Bule de Roubaix qui offrait un rabais de 10 0/0, a été déclaré adjudicataire.

2e lot. — Crépissages et enduits ; 6.000 francs par an, cautionnement 600 francs.

M. Alphonse Beert, de Roubaix, offrant un rabais de 22 0/0, a été déclaré adjudicataire contre Dusart-Descarpentries qui n'offrait que 12 0/0.

3e lot. — Charpente et menuiserie, quincaillerie; 16,000 francs par an ; cautionnement, 1,600 fr.

Pour ce lot, les soumissionnaires, au nombre de sept, étaient MM. E Laval qui a offert 6 0/0 ; Alfred Choquet, 6 0/0 ; Alfred Vronne, 10 0/0 ; Ed. Delattre, 10 0/0 ; Flaris Dellalle, 12 0/0 ; Moïse Rogier, 15 0/0 et Jean-Baptiste Degraeve, 17 0/0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

4e lot. — Couverture, zinguerie, plomberie, pompes et accessoires ; 21,000 francs par an ; cautionnement, 2,100 fr.

M. Alfred Boutry a offert un rabais de 25 0/0 et M. Arthur Bourgois a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 33 0/0.

5e lot. — Ferronnerie, serrurerie, etc. ; 7,000 fr. par an ; cautionnement, 700 fr.

M. Isidore Devriendt a offert un rabais de 20 0/0 et a été déclaré adjudicataire; M. Victor Kiebbe a offert 3 0/0 seulement.

6e lot. — Peinture, vitrerie, etc; 26,000 francs par an ; cautionnement, 2,600 francs.

M. Gilman-Thibaut a été déclaré adjudicataire en offrant un rabais de 37 0/0, contre MM. Henri Petit, 36 0/0, Gyre fils, 35 0/0, Paul Honoré, 31 0/0, Louis Lempereur, 29 0/0 et Constant Clétry 10 0/0.

7e lot. — Canalisation d'eau et de gaz ; 6,000 fr. par an ; cautionnement, 600 fr.

M. Abel Letombe a été déclaré adjudicataire ; il offrait 42 0/0 contre MM. Degois de Lille et Seynave de Roubaix qui offraient l'un 18 0/0 et l'autre 13 0/0.

8e et dernier lot. — Mobilier, tapisserie, etc. ; 5,000 francs par an ; cautionnement 500 fr.

MM. Bernard fils, offrait 6 0/0, Thomas Denis, 15 1/2 0/0, Courtot Wyttenhove, 22 0/0 et Prouvost Delescluse, 28 0/0.

Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

Il est à remarquer que, sauf M. Degoix, qui est de Lille, tous les soumissionnaires étaient Roubaisiens.

Un vol audacieux rue Daubenton.— Dans la nuit de mardi, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Soiblin, négociant en laines rue Daubenton.

Après avoir démonté les volets et brisé les carreaux, les voleurs ont pénétré dans le salon, *où ils ont bouleversé tous les meubles et* où ils ont dérobé une somme de 500 francs, des bijoux tels que montres, bracelets, etc.

Il est à peu près certain que les malfaiteurs ont dû être dérangés dans leurs opérations, car une commode qui se trouvait dans le salon n'a pas été fracturée. C'est dans ce meuble que se trouvaient toutes les valeurs.

Les auteurs de ce vol sont jusqu'ici restés inconnus.

Une ivrognesse. — Céline Vanverts, couturière, demeurant rue du Collège, a de nombreuses qualités, mais elle y joint un défaut bien laid et bien impardonnable : elle aime à boire. Et malgré ses 32 ans, bien qu'elle ait déjà encouru les rigueurs de la loi, elle n'a pu encore se corriger de son amour immodéré de la dive bouteille.

Hier soir encore, vers onze heures, elle était grise au point de causer du scandale dans la *cour des Pompiers*.

Elle fut immédiatement écrouée au dépôt.

Emprunt de 1860. — Il sera procédé, samedi prochain 1er février, au tirage au sort *des obligations remboursables de l'emprunt* de 1860.

PRIME OFFERTE: lire à la 4e quatrime page la prime offerte par la photographie ELKAN.

TOURCOING

LA question des Grands Travaux

Le *Journal de Roubaix*, dans son numéro de mardi matin, a consacré à la question des grands travaux l'article que nous reproduisons ci-dessous :

Le Conseil municipal et les grands travaux. — Nous avons dit que le Conseil municipal s'était réuni vendredi après-midi, *officieusement*, pour s'entendre sur les modifications demandées par la commission des bâtiments civils, sur certains des grands travaux ; le dégagement insuffisant de l'entrée du Conditionnement, et la construction du Tribunal de commerce, entre le parvis St-Christophe et la place Charles-Roussel.

Qu'est-ce donc que cette commission des bâtiments civils qui vient mettre ainsi son *veto* à l'exécution de plans, laborieusement étudiés par l'administration depuis des années, et que devient dans tout cela la liberté de la commune qu'on nous vante tant ? cette liberté qui fait décider à Lille ou à Paris de ce qui concerne à Tourcoing ; cette liberté qui donne au Préfet le droit de retrancher d'un budget communal un traitement quelconque qui ne lui plait pas, et d'imposer au contraire une dépense *que le conseil municipal se serait refusé de voter*, etc. ?

La séance, n'étant par publique, nous aurions au moins aimé pouvoir jeter un coup d'œil sur les plans exposés dans la salle. Mais cela même a été refusé à tout le monde. C'est peut-être fâcheux : car *chacun est plus ou moins intéressé dans cette grosse* affaire. Et puis, il faut bien le répéter, il n'a pas été donné au public de s'occuper des grands travaux ; dans l'origine on n'en parlait, pour ainsi dire, que comme de projets en l'air, ne devant jamais se réaliser.

Eh bien! si la foule s'était quelque peu passionnée pour cette grosse affaire d'avenir, on y aurait peut-être vu un peu plus clair; et après deux ans bientôt, la susdite commission ne viendrait pas soulever des critiques plus ou moins fondées.

La séance a été assez longue : comme aux *réunion ordinaires*, il n'y a pas eu de discussions dans le sens propre du mot, puisque d'avance on est d'accord, ou peu s'en faut sur tous les points. On a accepté de donner à l'entrée du conditionnement les dégagements demandés par la fameuse commission.

Il ne pouvait guère en être autrement; et il n'y avait, il faut le reconnaître, que profit à le faire.

Pour le tribunal de commerce, bourse, etc., la chose était moins facile : les exigences de la Commission ne laisseront plus une place suffisante à la salle des ventes publiques. Qu'a-t-on fait ? On a repris trois mètres à la rue du Curé, qui n'en aura ainsi que 12 au lieu de 15. De plus on a prévu un *Porche*, sur lequel on fonde de grandes espérances.

L'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* paraît avoir été plus heureux que nous : il a dû voir les plans et il les critique vivement. Il ne voit partout qu'irrégularités : des angles de tout calibre, des façades disgracieuses et des pignons qui se présentent tout de travers. Il a trouvé moyen de remédier à tous ces inconvénients. Mais, confrère, vous n'y allez pas de main morte. Il faudrait en effet tout abattre, entre la Grand'Place et la place Charles Roussel jusqu'à la maison occupée par M. Rosoor. Pourquoi, pendant qu'on y est, ne pas tout jeter bas, depuis la rue Martine jusqu'à la rue de Lille ?

Cela ne coûterait que 600,000 fr. de plus, dit-on. Ce n'est donc rien que 600,000 fr. On ajoute qu'on sauvegarde ainsi l'avenir; cela peut être, c'est très beau, c'est d'un bon père de famille, de penser à l'avenir; mais il ne faut pas pourtant pour préparer un avenir radieux et prospère à nos descendants, aller jusqu'à ruiner, écraser le présent. Ou alors qu'on échelonne sur un plus grand nombre d'années le remboursement de l'emprunt de 4,000,000 fr. dont nos petits-fils profiteront plus que nous.

« Nos arrière-neveux nous devront cet ombrage. »

On pourrait demander à l'*Avenir* pourquoi ses observations arrivent si tard, trop tard plutôt, alors que ce sont ses amis qui ont arrêté les plans primitifs et dressé la liste des grands travaux.

Ce qu'il faut chercher avant tout, dit-on encore, c'est d'avoir une place assez grande pour y loger toute la foire. Même avec le projet de l'*Avenir*, on n'y arriverait pas encore. Et s'il faut attendre cette Place pour établir le square de l'Hotel-de-Ville, nous pouvons nous armer de patience.

Notre confrère est tellement féru de l'idée d'une *place grandiose qu'il va jusqu'à escompter la des*truction de l'église Saint-Christophe par un incendie ou autrement. Eh bien ! nous sommes persuadés que si ce malheur arrivait, les Tourquennois ne souffriraient pas qu'on rebâtit leur église ailleurs, que sur son emplacement actuel; car là a été le *berceau de leur ville*.

Tout en constatant que nous sommes d'accord sur bien des points avec notre confrère, nous nous permettrons de lui demander si ce qui a paru très bon pour Roubaix, devient *mauvais lorsqu'il s'agit de Tourcoing*.

La Grande Place de Roubaix est digne de la Ville. Or, nous serions curieux de savoir si pour la créer telle qu'elle est aujourd'hui, il n'a pas fallu démolir nombre de maisons et payer de fortes indemnités d'expropriation ? Et cette grande, large et belle voie que l'on nomme la rue de la Gare, s'est-t-elle faite aussi sans dépenser d'argent.

Aucun Roubaisien, nous en sommes convaincu ne dirait aujourd'hui que les projets étaient trop vastes et qu'ils ont coûté trop cher. Ils en sont au contraire très fiers et ils ont raison.

Pourquoi donc les Tourquennois n'ambitionneraient-ils pas de faire, eux aussi, des embellissements à leur ville.

La question de la dépense ! Mais confrère, vous qui semblez craindre pour les finances municipales, rassurez-vous, nous vous affirmons que la situation financière de Tourcoing est *bien plus prospère que* celle de Roubaix, aussi nous prétendons que ce serait un tort que de reculer devant une dépense supplémentaire de quelques centaines de mille francs quand un projet en vaut la peine.

Nous ne ruinerions pas pour cela le présent, pas plus que nous gréverions l'avenir.

En ce qui concerne l'église Saint-Christophe qui, nous le maintenons est bien un défi jeté à la circulation du centre, étant donné l'emplacement qu'elle occupe, les arguments de notre confrère n'ont qu'une valeur médiocre.

Certes, nous savons que l'église est éternelle, mais les monuments qui servent à l'abriter peuvent avoir une fin naturelle.

Nous voulons être persuadés que si *l'hypo*thèse que nous avons émise se réalisait, il ne se trouverait pas une municipalité à ce point rétrograde pour reconstruire au même endroit ce monument religieux.

Société de Géographie. — Les habitués des séances de géographie ont conservé le souvenir de M. Merchier, le charmant causeur qui, la saison dernière, a donné de si intéressantes conférences sur l'Angleterre et l'Allemagne.

M. Merchier se fera de nouveau entendre, dimanche prochain, 2 février, à 4 heures 1/2, dans la grande salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville.

M. Merchier communiquera *ses impressions* sur l'Exposition coloniale de l'Esplanade des Invalides. A qui connait l'esprit d'observation du sympathique conférencier, ce sujet promet d'être très attrayant.

La conférence *sera accompagnée* de nombreuses projections à la lumière oxhydrique.

La mystérieuse disparition de Janssens

Cette disparition continue à défrayer toutes *les conversations*. Hier, un jeune homme du nom de Carbonnelle, se présentait chez un négociant de notre ville, qui se charge des formalités d'émigration pour l'Amérique et, renseignements pris, l'adresse qu'il donnée était fausse.

Faut-il rapprocher ce fait de la disparition de l'employé du peignage Motte ? On ne saurien préjuger, mais nous devons enregistrer tous les bruits qui circulent et, à ce titre, nous dirons que quelques personnes donnaient hier soir pour certaine la présence à Marseille du jeune Arthur Janssens.

Arrestations. — La police étant prévenue que des individus passaient les nuits dans *des meules de paille de la ferme Roussel*, s'y transporta l'avant-dernière nuit. Plusieurs individus y furent en effet trouvés. Deux entr'autres qui se trouvent en état de vagabondage ont été mis en état d'arrestation. Ce sont les nommés Clément Wibaut, 24 ans, et Achille Flipo, 18 ans, sans profession.

Ivresse. — Une contravention pour ivresse publique a été dressée contre la nommée Louise C..., femme H..., rue de Renaix.

AUX TRAVAILLEURS!

Nous engageons, cette classe de la société si digne d'intérêt et malheureusement si éprouvée par l'épidémie *que nous traversons, à consommer l'ex*cellent vin de

BANYULS-TRILLES

recommandé par les célébrités médicales en raison des substances toniques et fortifiantes qu'il renferme.

Nous sommes heureux de signaler aux travailleurs qu'afin de leur faciliter les moyens de prendre ce cordial bienfaisant, si justement apprécié par le corps médical, un grand nombre de cabaretiers ont eu la bonne pensée d'en servir des verres à 10 centimes.

Toutes nos félicitations à ces honorables débitants.

Exiger l'étiquette

BANYULS-TRILLES

pour avoir la vraie marque.

Dans tous les Cafés et les Estaminets

En vente chez tous les entrepositaires

LETTRES MORTUAIRES

ET D'OBITS

Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à **Roubaix** *et* **Tourcoing**, *dans les bureaux de l'AVENIR* DE ROUBAIX-TOURCOING *donne droit à une insertion GRATUITE dans le Journal.*

WATTRELOS

Dans un article relatif au chemin de fer d'Herseaux à Roubaix, nous demandions au Conseil municipal de Wattrelos de rechercher le meilleur moyen d'obtenir une gare pour desservir notre localité. Nous estimions que l'intervention de M. Moreau, député, nous serait d'une grande utilité.

Nous apprenons que M. Quesnoy, conseiller municipal, a proposé de faire une pétition pour appuyer les démarches qui auraient pu être faites. L'administration municipale, de son côté, qu'a-t-elle fait ? Rien,.. Il est temps cependant de se hâter. A la session de février, qui se fera en Mars, à Wattrelos, il sera trop tard.

Nous sommes tentés de croire que M. Leuridan, maire, est influencé, dans cette question par de gros capitalistes intéressés.

Pour cacher les fautes de l'administration précédente on l'empêche de laisser protester. MM. les consuls devraient bien savoir cependant qu'ajouter une faiblesse à d'autres faiblesses n'est pas le moyen de nous faire oublier le passé.

Nous comprenons fort bien la gêne des anciens collaborateurs de M. Pollez; qu'ils sortent de leur inertie accoutumée et nous passerons l'éponge sur bien des choses.

Nous déclarons à M. Leuridan, maire, que nous le rendrons particulièrement responsable de l'espèce d'abandon dans lequel nous nous trouvons s'il ne sait pas se débarrasser des gênantes influences qui s'exercent autour de lui pour recher le meilleur moyen d'obtenir une gare à Wattrelos.

Affaire de mœurs — Le nommé Jean-Baptiste Savary rattacheur âgé de 25 ans demeurant à Tourcoing, a été arrêté hameau du Breuil, sous *l'inculpation d'attentat à la pu*deur sur deux petites filles âgées de moins de onze ans auxquelles il avait donné de l'argent.

C'est aux cris poussés par l'un des enfants que les habitants du quartier arrivèrent et s'emparèrent de l'individu qui fut conduit au bureau du commissaire.

Marcq-en-Barœul. — *Un mauvais sujet.* — Mardi matin, le sieur Plouys dit Lapin, redoutable mauvais sujet, est allé attaquer M. Paul Lerminet, dans sa propriété en construction route de Wasquehal, armé d'une razette de charrue.

Après avoir insulté grossièrement M. Lerminet, *le misérable ajouta : Il faut que* je te crève. Il se servit alors de son arme, essaya d'en porter plusieurs coups à M. Lerminet et se retira en lui lançant des briques à la tête.

L'après-midi il revint à la charge et redoubla de violences. M. Lerminet reçut alors plusieurs blessures sans gravité.

Un grand nombre d'habitants de la commune de Marcq-en-Barœul s'étonnent que la municipalité tolère si longtemps ce mauvais sujet.

Marcq-en-Barœul.— Nous avons dit hier que la gendarmerie se livrait à une enquête sur des menaces de mort proférées à l'adresse d'un garde-champêtre.

Voici les faits, qui ont motivé l'intervention des *gendarmes :*

Depuis longtemps déjà le maire de Marcq avait été informé que presque toutes les nuits le cabaret du sieur Ferraille était le théâtre de scènes bruyantes dont se plaignaient fort justement les voisins.

Or, dimanche soir, le garde Delmaer, faisant sa ronde, entendit du bruit dans le cabaret. Il frappa aussitôt à la porte.

Ferraille vint ouvrir et déclara que le bruit allait cesser.

Moins accommodant que lui, son beau-frère se mit à insulter *l'agent et à le menacer. Ce dernier* se retirait, lorsque Ferraille vint le supplier de ne pas rédiger la contravention à sa charge. Tout se fut peut-être arrangé si Maes n'était revenu de nouveau dissimulant une arme derrière le dos.

Sans perdre son sang-froid, le représentant somma Maes de lui montrer l'objet qu'il cachait.

Le poste de douanes vint au secours du garde et Maes fut arrêté. On trouva sur le pavé l'arme dont il s'était muni. C'était un grand couteau.

LILLE

L'affaire Cauchy. — Depuis quelque temps, Cauchy et sa maîtresse défraient la chronique locale.

Chaque jour, il s'agit d'eux et si l'instruction de cette affaire, qui est menée activement n'a pas encore fait un grand pas, on ne reprochera ni au Parquet ni à la police d'avoir regardé à quelques frais de voiture.

Avant-hier, la fille Malbrun était conduite à Bouvines, où elle a subi un interrogatoire dans la maison même du rentier Deleporte.

Nous l'avons déjà dit les magistrats se sont livrés à Bouvines à des constatations qui *jetteront sans doute un peu de lumière sur la* question.

Des témoins ont affirmé avoir rencontré à Lezennes, dans la matinée du 30 août, alors que le crime venait d'être commis, l'inculpée qui semblait avoir marché dans la boue.

Dans la matinée d'hier, Cauchy et sa maîtresse ont été extraits de la maison d'arrêt et l'inspecteur de la sûreté, M. Florin, aidé de quelques agents, les a menés chez tous les changeurs de Lille, où ils auraient pu opérer la négociation des titres volés.

Dans la rue Faidherbe, Cauchy ayant été reconnu, plusieurs centaines de personnes ont stationné devant la maison d'un agent de change, attendant la sortie du fameux couple.

*Pour éviter tout scandale, M. Florin a con*duit aussitôt Cauchy et sa maîtresse au commissariat central et a repris sa promenade à travers la ville un peu plus tard.

Nous croyons savoir que ces diverses confrontations n'ont abouti à aucun résultat.

Dans le voyage de Bouvines on était parvenu, paraît-il, à reconstituer la valeur des titres qui ont été volés à M. Deleporte.

Nous n'en dirons point davantage aujourd'hui, afin de n'entraver en rien l'action de la justice.

Il est cependant certain, qu'à la suite d'une arrestation qui a été faite dernièrement, le juge d'instruction a recueilli certains indices *qui motiveront une nouvelle* descente du parquet, dans les environs de Lille.

Cette épreuve sera probablement décisive.

Affaire de mœurs. — Le nommé Vanderporten, *âgé de 40 ans, marié, ouvrier de fila*ture, a été mis à la disposition de M. le Procureur de la République, sous l'inculpation d'attentat à la pudeur sur une jeune ouvrière de fabrique, âgée de 14 ans.

Arrestations. — Edouard Vandeuste, âgé de 35 ans, tisserand, demeurant à Marcq-en-Barœul, a été arrêté pour infraction à une mesure d'expulsion prise contre lui.

— Nathalie Declercq, 45 ans, journalière, demeurant rue des Robleds, 39, a été conduite au poste pour mendicité sur la voie publique.

Exposition des travaux d'art. — Les tra*vaux d'art couronnés par la société des scien*ces, lors du dernier concours, seront exposés à la mairie, dans la salle des séances de la société (entrée près de l'état-civil), du jeudi 30 janvier au samedi 1er février, de deux à quatre heures, et le dimanche 2 février, de dix heure à quatre heures.

Entrée libre.

LE NORD

Ascq. — *Distinction honorifique.* — En juillet 1889, le sieur Henri Brunin, homme d'équipe à la gare, s'est distingué par un acte de dévouement digne d'éloge.

Au péril de sa vie, il s'est engagé sur la voie ferrée et a retiré une personne menacée d'une mort imminente.

Ce n'est point la première fois que ledit Bonnier s'oublie pour ne songer qu'au salut de ses semblables. Aussi vient-il de recevoir récemment, une médaille d'argent avec diplôme d'honneur pour une si noble conduite.